

- **Des solutions concrètes d'amélioration du pouvoir d'achat par la valorisation du travail :**
 - Augmentation de la prime d'activité : car nous voulons un système de prestations sociales qui récompense davantage le travail. Elle augmentera de 20€/mois pour une personne au SMIC dès octobre, et de 80€ / mois d'ici la fin du quinquennat.
 - Suppression des cotisations sociales chômage et maladies : ce qui fait augmenter le salaire net pour tous les salariés du privé. Pour une personne rémunérée au SMIC, après prise en compte de 1,7 point de CSG supplémentaire, c'est un gain de salaire net de 138 € en 2018, et de 266 € par an à partir de 2019.
 - Désocialisation des heures supplémentaires.

- **Mais aussi pour le pouvoir d'achat :**
 - Allocation Adulte Handicapé augmentera de 100€/mois sur le quinquennat, dont 40 € en novembre prochain ;
 - Le minimum vieillesse a déjà augmenté de 30 €/mois en avril. Il sera encore revalorisé de 35 € en janvier 2019, et d'autant en janvier 2020, soit une augmentation de 100€/mois sur le quinquennat ;
 - Les minima sociaux (RSA, ASS) augmenteront de plus de 1% par an en 2019 et 2020.
 - La suppression de la taxe d'habitation : dès le mois de novembre, ce sera 200 € de gagnés, en moyenne. Et ce sera 600 € en moyenne de gagnés, chaque année, à partir de 2020. C'est une mesure de justice : les classes populaires et moyennes sont le plus impactées par cette taxe, et on paie souvent bien plus de taxe d'habitation dans les petites communes que dans les grandes.
 - La généralisation du crédit d'impôt « services à la personne » : pour 2h par semaine, c'est environ 1 000€ d'économies sur l'année. Là encore, les retraités compteront parmi les principaux bénéficiaires.
 - Suppression de la cotisation étudiante à la sécurité sociale : + 217€ pour les étudiants.

- **Donner à chacun les moyens de choisir la vie qu'il ou elle souhaite et mettre fin aux inégalités de destin :**
 - Scolarisation obligatoire des enfants dès 3 ans à la maternelle
 - Dédoublage des classes aux CEI de REP+ et aux CP de REP :
 - 4 700 classes supplémentaires concernées (les 3 200 classes de CP en REP + et 1 500 classes de CEI en REP+), en plus des 2 200 classes de CP en REP déjà dédoublées l'an dernier.
 - 190 000 élèves bénéficient de ce dispositif, contre 60 000 l'an passé. Tous les départements, et notamment les départements ruraux, bénéficient dans le 1^{er} degré d'un taux d'encadrement jamais atteint.
 - Combattre les inégalités à la racine et favoriser le retour rapide à l'emploi
 - Les contrats aidés ont été transformés en Parcours Emploi Compétences (PEC), qui reposent sur un triptyque emploi/formation/accompagnement : il n'y aura pas de financement s'il n'y a pas un accompagnement autour d'un projet et de la formation.

- Avec le plan d'investissement dans les compétences (PIC), doté de 15 Mds €, 1 million de demandeurs d'emplois peu qualifiés et 1 million de jeunes éloignés de l'emploi seront formés en 5 ans.

- **Annonces Plan pauvreté 12 septembre 2018**

Objectif : Eradiquer la grande pauvreté par la prévention

- Dès la petite enfance :
 - Dédoublage des classes de CP et CEI en éducation prioritaire
 - Création de 30 000 places de crèches créées
 - 90 000 places en crèche réservées aux enfants en difficulté
 - Des petits-déjeuners pour les enfants des territoires fragiles
 - Repas de cantine à 1€
- Pour les jeunes :
 - Obligation de formation jusqu'à 18 ans pour ne laisser personne derrière
 - 500.000 bénéficiaires de plus de la Garantie jeune (contrat + allocations)
 - Aide sociale à l'enfance étendue de 18 à 21 ans
 - Développement de l'orientation, de l'apprentissage et de la formation pro
- Pour l'insertion :
 - Fusion des prestations sociales en 1 revenu universel d'activité
 - Création d'un service public de l'insertion pour garantir l'universalité des droits
 - 300.000 allocataires par an d'une Garantie d'activité (accompagnement social et emploi)
- Pour tous ceux dans le besoin :
 - Hausse du minimum vieillesse (+ 100€ / mois) et de l'allocation adulte handicapé (+ 90€ / mois)
 - Couverture maladie universelle complémentaire à 1€ par jour
 - Création de 100 centres et maisons de santé dans les quartiers prioritaires

8 milliards d'euros investis pour pour que la pauvreté ne se transmette plus en héritage

- **Assurer à tous un accès à la prévention et à des soins efficaces**
 - Mise en place du « reste à charge 0 » : il s'agit de donner à tous les Français un accès à des soins de qualité, pris en charge à 100%, dans les domaines de l'optique, de l'audiologie et du dentaire. Les retraités seront donc particulièrement concernés.
 - L'hôpital et le système de santé, avec des annonces le 18 septembre par le président de la République, pour améliorer la qualité des soins, et accroître la coordination entre l'hôpital et la médecine de ville. Les décisions annoncées se traduiront dans le PLFSS 2019.
 - 11 vaccins seront rendus obligatoire parce qu'ils sont indispensables à la protection des enfants.
 - Réflexion sans tabou sur le numerus clausus.

- **Réussir la transition écologique et solidaire en tenant compte de la réalité de notre monde et en impliquant chacun**
 - + 1000 à 2000 €, pour les propriétaires de véhicules trop anciens, et donc trop polluants, pour l'achat d'une voiture plus récente.
 - + 150 € de chèque énergie en moyenne pour 4 millions de ménages modestes.
 - Prime jusqu'à 3000 € pour les ménages modestes pour remplacer leur chaudière au fioul par une chaudière utilisant les énergies renouvelables.
 - Interdiction de l'exploitation d'hydrocarbures et d'énergies fossiles d'ici 2040
 - Interdiction des néonicotinoïdes. Sortie du glyphosate en 2020.
 - 50% de bio dans les cantines.